

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi ayant pour objet la modification de l'article 161 du Code pénal. (N° 164, session 1883.)
— Nommée le 8 mai 1883.

MM.

- 1^{er} BUREAU : LURO
2^o — RONJAT.
3^o — COLONEL MEINADIER.
4^o — TENAILLE-SALIGNY.
5^o — HUGUET (A.)
6^o — LAMORTE.
7^o — MICHAL-LADICHÈRE.
8^o — GÉNÉRAL COMTE D'ANDLAU.
9^o — ÉMILE GAYOT.



A

— Séance Du 10 Mai 1883. —

M. Michel-Ladichère est élu président.

M. Emile Gayot est élu secrétaire.

Présents: M. M. Michel-Ladichère, Colonel Meynadier,
Luro, Tenaille-Saligny, Lamorte, Gayot.

~~Chacun~~ Les membres de la commission font connaître
les décisions des bureaux qui les ont élus. Tous les bureaux
se sont montrés favorables au projet de loi.

M. Tenaille-Saligny est nommé rapporteur.

Le Président.

Le Secrétaire.

Or Michel-Ladichère

Emile Gayot

Séance Du 27 Janvier 1884.

Présents: M. M. le Colonel Meynadier, Lamorte, Huguet, Ronjat,
Tenaille-Saligny, Emile Gayot et Luro.

M. Tenaille-Saligny donne lecture de son rapport.

Ce rapport est adopté, après quelques observations de M. Ronjat qui
sont adoptées également.

Le rapport sera déposé à la séance la plus prochaine.

Le Secrétaire.

Emile Gayot